

N/REF : 23/12/2025 18H28 C:011016 I:00562

V/Email reçu le Mardi 23/12/2025 a 18H28

SELON DEVIS N° 5110159

REGE THERM

**235 RUE DE L'ARTISANAT
73190 CHASLLES-LES-EAUX**

IMMEUBLE : POLYCLINIQUE ST LAUR
320, AV DU GENERAL PATTON
35000 RENNES

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : CLINIQUE ST LAURENT - MR FELTER 06 28 40 09 19

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°5110159 DU 28/11/2025 D'UN MONTANT DE
1536,00€ TTC + TRAITEMENT DES DÉCHETS

Donneur d'ordre : M. F. FELTER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 13/01 ET DU 19/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE RESAU D'EAU GLYCOLÉ 5,5M3
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGRÉE
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 10H21 M. . PERRIN

LC TT EMAIL EN CC LE 23/12/25 A 10H32 MOUQUET@REGETHERM.COM

LC TT EMAIL ENVOYÉ LE 23/12/25 A 10H32 M. F. FELTER

FB TT EMAIL ENVOYÉ LE 28/11/25 A 13H48 M. . PERRIN

LES DECHETS POMPE DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE LIQUIDE GLYCOLÉ : 300,00 EUROS HT / T(S)

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1280,00	1280,00
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
5,50	Traitement T déchet de liquide glycolé	300,00	1650,00
TOTAL H.T.			2930,00
T.V.A. a 20,00%			586,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>3516,00</u>

Valeur en votre reglement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.